

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
4 Mai 2015

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 4 mai 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Miguel Thibault
Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Dave Côté
Monsieur Langis Proulx
Madame Julie Lacroix-Danis
Madame Sylvie Voyer

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

6 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence pour nos malades.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 059-15

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2015

Résolution No 060-15

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 7 avril 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2015.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 061-15

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 AVRIL 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	11 555.98\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	1 572.88\$
Dépenses compressibles :	36 444.35\$
Salaire des employés :	8 760.61\$

Total des dépenses pour avril 2015 : 58 333.82\$

REVENUS AU 30 AVRIL 2015

Cour municipale :	318.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	66.65\$
Loyer :	370.00\$
Permis :	40.00\$
Remboursement/salaire 2014 de la monitrice des Loisirs :	2 819.64\$
Taxes foncières générales :	5 311.69\$

Total des revenus pour avril 2015 : 8 925.98\$

Solde en banque au 30 avril 2015 : 166 106.40\$

AVIS DE MOTION - CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES

Résolution No 062-15

Avis de motion est par les présentes donné par la/le conseiller(ère) Julie Lacroix-Danis qu'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

DEMANDE DE LOCATION D'ESPACE POUR TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST

Résolution No 063-15

IL est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la demande faite par Télé Communications de l'Est,

Entendu d'offrir un emplacement chauffé dans le garage municipal, d'offrir l'alimentation électrique et de fournir un contact en cas d'urgence;

Entendu que la municipalité accepte l'installation d'antennes sur le toit;

Entendu que Télécommunications de L'Est s'engage à faire approuver l'installation par un responsable de la municipalité;

Entendu que Télécommunications de l'Est fournit tous les équipements requis incluant l'alimentation d'urgence;

Entendu que télécommunications de l'Est de payer les frais de licence annuelle à Industrielle Canada;

Entendu que Télécommunications de l'Est de payer un loyer de 250\$/année à la municipalité de Trinité-des-Monts;

Entendu que Télécommunications de l'Est doit posséder une assurance responsabilité;

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture des correspondances.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h30 à 19h45.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 064-15

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Lacroix-Danis que la séance soit levée. Il est 19h50.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 1^{ier} JUIN 2015

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.